

CCN DES INDUSTRIES DU CARTONNAGE

IDCC N° 489 - DU 9 JANVIER 1969



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif

RÉGIME FRAIS DE SANTÉ OBLIGATOIRE BULLETIN D'ADHÉSION DE L'ENTREPRISE

Cadre réservé à la Mutuelle

Date d'effet / / 20....

N° de gestion du contrat (obligatoire)

INFORMATIONS ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Code postal : _____ Ville :

Adresse de correspondance si différente du siège social :

Code postal : _____ Ville :

Effectif salarié : Forme juridique :

N° de SIRET : _____ Code NAF : _____

IDENTIFICATION DU CORRESPONDANT DE L'ENTREPRISE (EN LETTRES CAPITALES)

Nom : Prénom(s) :

Fonction :

Téléphone : _____ E-mail :

Je soussigné, Mme / M agissant en qualité de ayant pouvoir d'engager l'entreprise, certifie l'exactitude des renseignements et atteste que l'entreprise relève de le CCN DES INDUSTRIES DU CARTONNAGE.

MONTANT DES COTISATIONS (POURCENTAGE DU PMSS⁽¹⁾)

En application de l'accord du 09/01/1969, vous devez couvrir l'ensemble de vos salariés au niveau du minimum conventionnel avec la répartition employeur/salarié. Vous avez la possibilité d'améliorer cette couverture pour vos salariés en choisissant une option d'un niveau supérieur.

L'employeur doit participer pour au moins 50% du financement des cotisations «Isolé» et «Famille» pour toutes adhésions obligatoires (Socle conventionnel et l'Option Obligatoire).

GARANTIES OBLIGATOIRES AU CHOIX DE L'ENTREPRISE ADHÉRENTE

RÉGIME GÉNÉRAL	Garanties conventionnelles	Différentiel par rapport aux Garanties conventionnelles	
		Option 1	Option 2
Salarié obligatoire	1,48 %	+ 0,25 %	+ 0,53 %
<input type="checkbox"/> Conjoint (obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	1,48 %	+ 0,25 %	+ 0,53 %
<input type="checkbox"/> Enfant à charge (obligatoire ou facultatif selon choix de l'entreprise) (*)	0,93 %	+ 0,08 %	+ 0,17 %

(*) Gratuité au-delà de 2 enfants à charge

GARANTIES OBLIGATOIRES AU CHOIX DE L'ENTREPRISE ADHÉRENTE

RÉGIME ALSACE-MOSELLE	Garanties conventionnelles	Différentiel par rapport aux Garanties conventionnelles	
		Option 1	Option 2
Salarié obligatoire	1,02 %	+ 0,25 %	+ 0,53 %
<input type="checkbox"/> Conjoint (obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	1,02 %	+ 0,25 %	+ 0,53 %
<input type="checkbox"/> Enfant à charge (obligatoire ou facultatif selon choix de l'entreprise) (*)	0,64 %	+ 0,08 %	+ 0,17 %

(*) Gratuité au-delà de 2 enfants à charge

